

Thème 6 : Travail, emploi, chômage
Chapitre 10 : Quelles politiques pour l'emploi ?

Plan :

- I/ Comment lutter contre le chômage ?
 II/ L'emploi permet-il toujours l'intégration ?

<p align="center">Indications complémentaires :</p> <p>Afin de montrer que la diversité des formes et des analyses du chômage explique la pluralité des politiques, on analysera les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien, les politiques d'allègement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique, les politiques de formation et de flexibilisation pour réduire la composante structurelle du chômage (I).</p> <p>On soulignera que les politiques de l'emploi sont aussi fondées sur la prise en compte du rôle du travail et de l'emploi dans l'intégration sociale. On se demandera en quoi ce lien entre travail et intégration sociale est fragilisé par certaines évolutions de l'emploi (II).</p>	<p align="center">Acquis de première :</p> <p>chômage, productivité, demande globale, politique monétaire, politique budgétaire, rationnement.</p>
	<p align="center">Notions au programme :</p> <p>flexibilité du marché du travail, taux de chômage, taux d'emploi, qualification, demande anticipée, salariat, précarité, pauvreté.</p>
	<p align="center">Notions complémentaires :</p> <p>taux d'activité, chômage classique / chômage keynésien / chômage structurel, équilibre de sous-emploi, flexisécurité, exclusion, nouvelle pauvreté, travailleurs pauvres</p>

Introduction : De la dynamique du marché du travail au chômage

Document 1 :

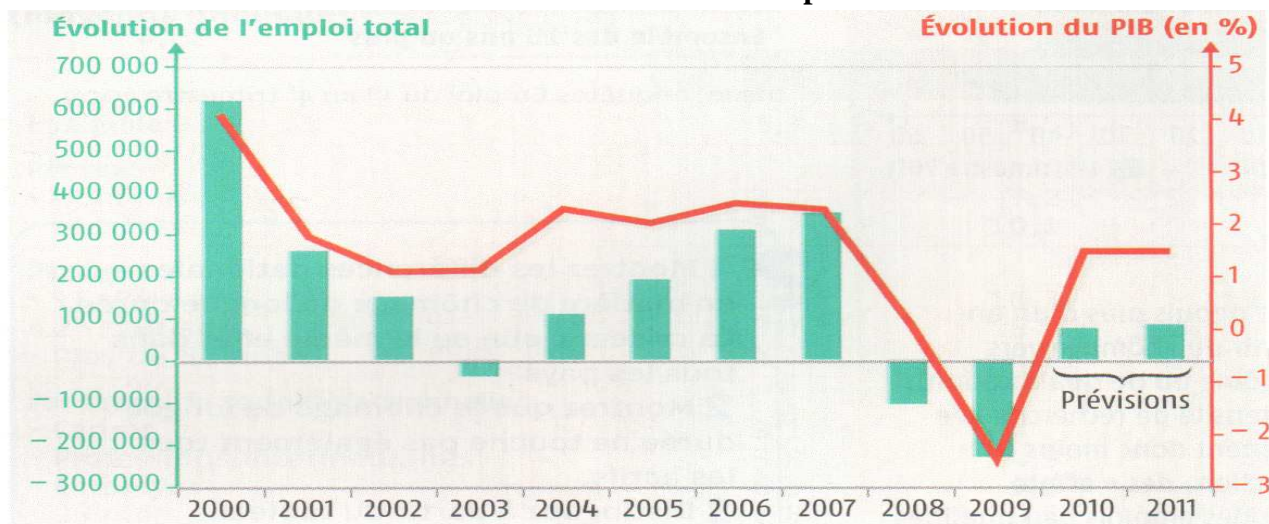
<p align="center">Du stock aux flux : le dynamisme du marché du travail</p> <p>En France, tous les ans, 2,3 millions d'emplois disparaissent. Ramenée à l'échelle quotidienne, l'ampleur du carnage est impressionnante : chaque jour ouvrable, la France perd 10 000 emplois ; 10 000 par jour, c'est l'emploi d'une ville comme Fécamp, c'est 7 par minute. A ce rythme, il n'y aura plus aucun emploi en France dans moins de sept ans ! Voilà des chiffres qui pourraient facilement convaincre n'importe qui de bonne foi mais partiellement informé, de l'inéluctable fin du travail. Heureusement, ce point de vue oublie une moitié de l'histoire. La moitié omise est pourtant tout aussi intéressante. Elle se résume en une phrase : chaque jour, la France crée 10 000 emplois. Tout compte fait, la vérité est beaucoup plus déconcertante que la banale fin du travail si souvent annoncée [...] Entre 1970 et 2000, l'économie française a détruit, chaque année, approximativement 15% de ses postes de travail... et en a créé 15,5% de manière à assurer une croissance nette de l'emploi de 0,5% par an [...]. La prise de conscience de l'ampleur des créations et des destructions d'emplois est récente [...]. Joseph Schumpeter qui ne possédait que des données éparses, avait compris, dès les années 1940, que ce processus qu'il baptisa de « destruction créatrice » était le principal moteur de la croissance, mais aussi une des principales causes du chômage.</p> <p align="right">Pierre Cahuc, André Zylberberg, <i>Le chômage, fatalité ou nécessité ?</i>, Flammarion, 2005</p>

Q1 : A quelle condition le chômage augmente-t-il ?

Q2 : Pourquoi peut-on parler de "destruction créatrice" pour expliquer le dynamisme du marché du travail ?

Document 2 :

Variations du PIB et de l'emploi



Insee, 2010.

Q1 : Faites une phrase permettant de comprendre le sens des données pour 2009.

Q2 : Quelle corrélation peut-on établir entre l'évolution du PIB et celle de l'emploi depuis 2000 ?

I/ Comment lutter contre le chômage ?

A/ Les politiques d'allègement du coût du travail pour lutter contre le chômage classique

Document 3 : doc. 1 p. 365

Q1 : A l'aide de ce document et du chapitre 9, montrez quelles sont les causes du chômage selon les économistes néo-classiques.

Q2 : Pourquoi les travailleurs peu qualifiés sont-ils particulièrement touchés par ce type de chômage ?

Q3 : Quelles politiques économiques peuvent être menées pour lutter contre ce type de chômage ?

B/ Les politiques de soutien de la demande globale pour lutter contre le chômage keynésien

Document 4 : doc. 5 p. 367

Q1 : Selon Keynes, de quoi dépend la décision d'embaucher de la part des employeurs ?

Q2 : Dans cette perspective, quelle conséquence aurait-une baisse généralisée des salaires ?

Q3 : Pourquoi peut-on parler de chômage involontaire ?

Document 5 :

Les mesures de lutte contre le chômage keynésien

Pour réduire le chômage keynésien, qui résulte d'une insuffisance de la demande globale, il convient [...] de produire des chocs positifs sur la demande en soutenant l'activité avec des politiques macroéconomiques appropriées. Il faut détendre les politiques monétaires en abaissant les taux d'intérêt à court terme. Il faut aussi stimuler la demande par des politiques budgétaires et des déficits publics raisonnés. Il faut aussi trouver les clés d'une nouvelle régulation qui favorise durablement la demande, au travers par exemple d'un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux salariés.

Jérôme Gautié et Yannick L'Horty, "Emploi et chômage", in Collectif, *Croissance, emploi et développement*, La découverte, 2007

Q : Comment peut-on stimuler la demande pour lutter contre le chômage keynésien ?

C/ Les politiques de formation et de flexibilisation pour réduire la composante structurelle du chômage

Document 6 :

Qu'est-ce que la composante structurelle du chômage ?

Jusqu'au début des années 1970, on croyait pour l'avoir observé maintes fois, que le chômage s'aggravait seulement lorsque la croissance économique fléchissait, et qu'il se résorbait lorsque la croissance reprenait son essor. Il en va très différemment depuis. La triste nouveauté est que, depuis près de trente ans, la relation entre le chômage et la croissance est devenue fortement instable. Le chômage n'est plus le reflet inversé de la conjoncture macroéconomique. Il semble suivre une tendance propre. Ce phénomène de dérive est particulièrement visible en France où, depuis 1975, la plupart des augmentations de chômage apparues en phase de récession, n'ont pas disparu lors des phases de reprise.

Un autre symptôme du dérèglement des économies européennes est apparu au cours des années 1990. En dépit des niveaux élevés de chômage, les entreprises éprouvent de plus en plus de difficultés à pourvoir les postes vacants. Ce phénomène est relativement récent [...]. Ce faisceau d'indices commun à l'ensemble des économies européennes conduit à penser qu'aujourd'hui, le chômage n'est pas seulement dû à l'insuffisance de la croissance, mais que ses origines sont principalement structurelles ; ses causes ne sont plus seulement à rechercher dans un ralentissement de l'activité économique de ces pays, mais principalement dans le mode de fonctionnement de leur marché du travail. [...]

Si le chômage persiste, c'est que le processus d'appariement¹ entre l'offre et la demande de travail est défaillant parce qu'il est lent et coûteux. [...]

[La première interprétation] explique que le système productif est en continuelle recomposition ; il détruit des emplois et en crée de nouveaux mais cette réallocation permanente des emplois s'accompagne d'une déformation de la structure de la demande de travail aux dépens de certaines qualifications ou de certains secteurs d'activités. [...]

La seconde interprétation explique la baisse d'efficacité du processus d'appariement par l'existence de rigidités institutionnelles sur le marché du travail. Elle est fondée sur l'idée que la fixation d'un salaire minimal, la générosité des allocations chômage, le processus des négociations collectives, les prélèvements sur les salaires ou encore la protection de l'emploi, entraveraient l'ajustement de l'offre et de la demande de travail.

Bénédicte Maillard-Adamiak, *Chômage structurel et difficultés d'appariement. Analyse théorique et application à la France*, Thèse de doctorat, Université de Lille, 2008.

(1) Appariement : ajustement entre l'offre et la demande de travail, se concluant par une embauche.

Q1 : Comment définir le chômage structurel ?

Q2 : Quelles sont les causes du chômage structurel ?

Document 7 :

La France vers la flexisécurité

[Le] patronat et les syndicats ont achevé la grande négociation voulue par le chef de l'État. Leur texte de 24 pages devrait recevoir la signature de trois organisations de salariés (CFDT, CGC et CFTC) et des organisations patronales, ce qui le valide. L'accord tant espéré par le gouvernement fait avancer la France à grands pas vers la flexisécurité, ce modèle scandinave dont les politiques de droite comme de gauche ont vanté les mérites. Les salariés bénéficient d'une meilleure couverture en cas de chômage. Les employeurs peuvent adapter plus rapidement leur entreprise en cas de baisse des commandes. [...]

Côté "sécurité", [cet accord] prévoit la création de "droits rechargeables" à l'assurance chômage, selon des critères à définir. Par exemple, un chômeur qui a droit à six mois d'indemnités et retrouve un emploi au bout de deux mois aurait en réserve les quatre mois restants, qu'il abandonne aujourd'hui. Les salariés perdant leur poste conserveront pendant un an leur mutuelle. Ceux qui n'avaient pas de complémentaire santé (40 % des salariés) devront être couverts d'ici à

2016.

Côté "flexibilité", les entreprises ont obtenu l'instauration de délais courts en cas de plan social, une de leurs revendications majeures. Sous réserve d'un accord avec les syndicats, la procédure sera limitée à quatre mois dans les grandes entreprises, alors qu'elle peut parfois durer plus d'un an. Par ailleurs, un barème des dommages et intérêts s'appliquera en fonction de l'ancienneté en cas de procédure de conciliation aux prud'hommes. [...] Parmi l'ensemble des mesures figurent les emblématiques "accords de maintien de l'emploi". Une entreprise en proie aux difficultés pourra réduire le temps de travail ou baisser les salaires durant deux ans au maximum. À condition que les syndicats représentant une majorité de salariés l'acceptent, ou à défaut l'administration, et qu'une clause prévoie le partage des fruits de la croissance à son retour. L'objectif est d'éviter les suppressions de postes. Les salariés qui refuseront seront licenciés. De tels dispositifs ont déjà été signés (PSA, Air France, Poclain Hydraulics...) mais le cadre juridique est désormais précisé.

Nicolas Prissette, « Le gouvernement face à la flexisécurité », *Le Journal du Dimanche*, dimanche 13 janvier 2013

Q1 : Quel est l'objectif de la « flexisécurité » ?

Q2 : Pourquoi la CGT et FO n'ont-elles pas signé cet accord ?

Conclusion : la coexistence de plusieurs types de chômage

Document 8 :

Synthèse : la coexistence de plusieurs types de chômage

Il est généralement admis par les économistes qu'il existe différents types de chômage : les différentes explications du chômage sont donc combinées plutôt qu'être considérées comme antinomiques et il est nécessaire de mener simultanément plusieurs politiques pour réduire chaque type de chômage.

- **chômage classique** : l'origine du chômage de type classique est à rechercher dans des problèmes d'offre et non pas de demande. Ce type de chômage est dû au fait que les employeurs n'embauchent pas alors qu'ils ont des commandes qui le justifieraient (cad alors que la demande anticipée est forte), parce qu'ils estiment que le surplus de production qu'ils obtiendraient ne serait pas rentable, notamment à cause d'un coût du travail trop élevé, en particulier le coût des travailleurs peu qualifiés et donc peu productifs (d'où le débat autour du SMIC, qui condamnerait certains travailleurs au chômage). Il faut donc réduire le coût du travail, soit par une politique de modération salariale soit en réduisant les cotisations sociales.

- **chômage keynesien** : il est lié à une insuffisance de la demande. Il faut donc stimuler la demande. Cela peut se faire par une hausse des dépenses publiques : augmentation des salaires (en augmentant le SMIC) et des prestations sociales (RSA, allocation handicapé,...). Cela peut également se faire par une baisse des prélèvements obligatoires (ce qui revient à augmenter les revenus des agents économiques). Les banques centrales peuvent également mener une politique monétaire expansive (baisse des taux d'intérêts).

- **chômage structurel** : chômage qui n'est pas lié à l'insuffisance des offres d'emploi, mais au fait que celles-ci ne correspondent pas aux demandes. Certaines personnes sont ainsi au chômage parce que leur formation est inadaptée aux besoins des entreprises, alors que dans le même temps certaines offres d'emploi ne sont pas pourvues (par exemple dans la restauration et dans l'hôtellerie). Ce type de chômage ne peut se réduire par définition que dans le long terme ; une partie de la population active étant structurellement inadaptée au marché du travail, il faut adapter les formations éducatives au marché du travail et mener une politique de formation professionnelle destinée aux travailleurs peu qualifiés (alors que, pour le moment, toutes les études montrent que la formation continue s'adresse surtout aux travailleurs déjà qualifiés, qui complètent leur formation). Il est également nécessaire de flexibiliser le marché du travail, dans l'objectif d'adapter la production aux évolutions du marché.

Raphael Pradeau

II/ L'emploi permet-il toujours l'intégration ?

A/ L'emploi, condition de l'intégration

Document 9 :

L'importance du travail dans notre société

Le XIXe siècle a construit le mythe du travail épanouissant et de la possible libération du travail aliéné. [...] Le travail est devenu, au cours de XXe siècle, non seulement le moyen de gagner sa vie, d'avoir une place dans la société, une utilité et une reconnaissance, mais aussi la principale arène où s'opère la compétition entre les individus, le principal moyen d'expression de sa singularité, le lieu du lien social et de l'épanouissement personnel, une fin en soi. C'est évidemment ce qui explique le caractère éminemment tragique de l'absence de travail.

Dominique Méda, « Le travail », *Encyclopedia Universalis*, 2007

Q1 : Rappelez la définition de l'intégration (rappel de 1e).

Q2 : Pourquoi peut-on dire que l'emploi est une condition de l'intégration ?

B/ En quoi le lien entre travail et intégration est fragilisé par les évolutions de l'emploi ?

Document 10 :

Le chômage : rupture du lien social ?

Des recherches empiriques, éparées mais récentes, convergent pour souligner la place centrale du travail dans les aspirations des chômeurs et la définition de leurs identités. Si l'observation de la génération née en 1960 indique que « plus que jamais l'identité sociale passe par l'identité professionnelle », même pour les jeunes chômeurs en voie de marginalisation, « l'obtention d'un emploi stable reste la norme commune », et « il est plus que jamais fallacieux de parler d'une désaffection massive des jeunes à l'égard du travail ». Du côté des bénéficiaires des systèmes d'assistance sociale, on constate une « forte demande d'emploi de la part des exclus du marché du travail » et on observe que nombre d'allocataires du RMI adoptent des stratégies de mise à distance des travailleurs sociaux, parce qu'ils veulent échapper au statut d'assisté, et aspirent à un « véritable emploi », ni stage formation ni emploi provisoire. Ces enquêtes montrent que le travail est au centre des processus de « reconnaissance par autrui », constitue une socialisation secondaire des individus et demeure producteur d'identité.

D. Demazière, *La sociologie du chômage*, La Découverte, Repères, 2005.

Q : Quelle est la conséquence du chômage sur l'intégration sociale ?

Document 11 :

Nouvelle pauvreté et faible croissance économique

Au début des années 1970, certains auteurs à l'image de L. Stoleru et R. Lenoir, constatent l'existence d'une pauvreté que les années de croissance n'ont pas résorbé. Cependant, alors que l'accent est mis sur les moyens pour lutter contre cette pauvreté des « oubliés de la croissance », celle-ci se transforme durant la décennie 1970 : avec la crise, son éventail social s'élargit en dépassant le cadre de la pauvreté structurelle. La précarisation du marché du travail, la montée du chômage, les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes étendent la paupérisation à de nouvelles couches de la population défavorisées et donc plus vulnérables. On parle alors de nouvelle pauvreté. Celle-ci concerne des individus qui risquent d'échapper, faute d'informations, aux « filets de sécurité » du système de protection sociale (minima sociaux, SAMU social, etc.).

En 1970, en France, le taux de pauvreté des ménages s'établissait à 16 %, il a diminué régulièrement pour atteindre 7,1 % en 1985 et s'est stabilisé depuis. Cette évolution confirme le fait qu'à la fin des Trente Glorieuses et au cours des 10 ans qui suivent la rupture de croissance de 1974, la pauvreté recule, notamment sous l'effet des politiques sociales mises en œuvre. L'aggravation des difficultés économiques et le changement d'orientation de la politique économique à partir de 1983-1984

conduisant à une montée du chômage et de la précarité qui ont pour effet d'interrompre le mouvement de baisse du taux de pauvreté. En France, et plus généralement en Europe occidentale, les mécanismes de la protection sociale permettent d'éviter l'augmentation de la pauvreté que l'on observe par contre en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

A. Beitone et alii., *Sciences Sociales*, Sirey, « Aide mémoire », 2007

Q1 : Qu'est ce que la nouvelle pauvreté ?

Q2 : La pauvreté est-elle forcément la conséquence du chômage ?

Document 12 :

Effritement de la société salariale et lien social

R. Castel, situe la question de l'exclusion dans le champ de la sociologie du travail. Selon lui, le travail « *n'est pas envisagé comme un rapport technique de production mais comme le support privilégié d'inscription dans la structure sociale* ». [...] Cette évolution [l'effritement de la société salariale] conduit R. Castel à analyser les différentes modalités d'intégration et d'exclusion sociale dans les sociétés contemporaines. Il distingue ainsi plusieurs « zones » dans lesquelles la cohésion sociale est d'intensité variable. Les individus sont susceptibles de traverser ces zones dès lors qu'ils entrent dans un processus d'exclusion.

1/ la **zone d'intégration** se caractérise par l'association « travail stable – insertion relationnelle solide » ;

2/ la **zone de vulnérabilité** correspond à une situation intermédiaire, instable, conjuguant précarité du travail et « fragilité des supports de proximité » (à ce niveau, la précarité du travail peut être compensée par une relative intégration dans le cercle familial par exemple) ;

3/ enfin, la **zone de désaffiliation** est la dernière étape du processus et se caractérise par une absence de participation à toute activité productive, sociale et à l'isolement relationnel. Certaines populations s'inscrivent ainsi dans un véritable processus d'exclusion pouvant conduire à un état de désaffiliation (grande pauvreté, Sans Domicile Fixe, etc.).

Dans cette approche, l'exclusion apparaît comme le résultat de la remise en cause du salariat en tant que mode d'organisation sociale.

A. Beitone et alii., *Sciences Sociales*, Sirey, « Aide mémoire », 2007

Q1 : Rappelez quels sont les symptômes de l'effritement de la société salariale (chapitre 9).

Q2 : Quelles est la conséquence de l'effritement de la société salariale sur le lien social ?

Conclusion : Quels effets des politiques de l'emploi sur le rôle intégrateur du travail ?